



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE

**PROJET DE RÈGLEMENT NO: 2026-19 DÉCRÉTANT
L'AFFECTATION DE LA SOMME DE 244 290\$ DES
SOLDES DISPONIBLES DU RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
2020-05 EN VUE DE COMBLER LE DÉFICIT CUMULÉ EN
2024 / 2025 AU MONTANT DE 244 290\$**

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU que le coût de l'affectation du déficit décrit à l'annexe reçu de l'auditeur de la firme Raymond Chabot Grant Thorton estimé à 244 290\$ \$ en date du 31 décembre 2025, décrite à l'annexe reçu par l'auditeur de la firme RCGT (Annexe 1) jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 07 juillet 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est, par le présent règlement, autorisé à s'approprier la somme de 244 290\$ afin de combler le déficit cumulé tel qu'expliqué par la firme Raymond Chabot Grant Thorton (voir annexe no. 1) décrit à l'estimation des coûts préparée par la firme Raymond Chabot Grant Thorton en date du 31



décembre 2025 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante sous l’annexe 1.

ARTICLE 3. Afin de s’approprier la somme de 244 290\$ du solde disponible du règlement d’emprunt fermé, le conseil est autorisé à utiliser les soldes disponibles des règlements suivants pour une somme de 244 290\$.

Règlement	Montant
Règlement 2026-19	244 290\$

Le remboursement des soldes disponibles se fera conformément au tableau d’échéance des règlements dont on approprie les soldes. La taxe spéciale imposée par les règlements mentionnés plus haut et dont on utilise les soldes disponibles est réduite d’autant. Le règlement dont ont utilisent le solde disponible est réduite d’autant.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.



Adopté à la séance du 07 juillet 2026 Conseil de la municipalité de Shigawake tenue le 07 juillet 2026, à la salle du Conseil de la municipalité de Shigawake.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

(sous réserve de son approbation)

Pascal Caron

Dg, greffier et trésorier

Rolande Couture Bebee

Mairesse



Annexe 1

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES - INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
SITUATION FINANCIÈRE PAR ORGANISMES
AU 31 DÉCEMBRE 2025
(en dollars)

	2024		2025	
	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats	Total consolidé¹
ACTIFS FINANCIERS				
1 Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	2 660 167	2 475 458	20 016	2 495 474
2 Débiteurs (note 5)	466 987	284 495	4 733	289 228
3 Prêts (note 6)				
4 Placements de portefeuille (note 7)			19 072	19 072
5 Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux				
6 Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)				
7 Autres actifs financiers (note 8)				
8	3 127 154	2 759 953	43 821	2 803 774
PASSIFS				
9 Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)				
10 Emprunts temporaires (note 9)				
11 Crédoiteurs et charges à payer (note 10)	138 551	87 201	2 589	89 790
12 Revenus reportés (note 11)	455			
13 Delta à long terme (note 12)	3 395 624	3 147 089	21 245	3 168 344
14 Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)				
15 Autres passifs (note 14)			33 137	33 137
16	3 534 630	3 234 300	56 971	3 291 271
17	(407 476)	(474 347)	(13 150)	(487 497)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)				
ACTIFS NON FINANCIERS				
18 Immobilisations corporelles (note 15)	4 713 562	4 641 001	46 493	4 687 494
19 Propriétés destinées à la revente (note 16)				
20 Stocks de fournitures			188	188
21 Actifs incorporels achetés (note 17)				
22 Autres actifs non financiers (note 18)			227	227
23	4 713 562	4 641 001	46 508	4 687 909
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ				
24 Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	(148 127)	(244 292)	28 638	(215 654)
25 Excédent de fonctionnement affecté				
26 Réserves financières et fonds réservés	268 935	268 935		268 935
27 Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	60 400	55 875	20 892	76 767
28 Financement des investissements en cours		(10 292)		(10 292)
29 Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	4 245 678	4 208 178	24 958	4 233 136
30 Gains (pertes) de réévaluation cumulés			1 054	1 054
31	4 306 086	4 166 654	33 758	4 200 412
Obligations contractuelles (note 19)				
Droits contractuels (note 20)				
Passifs éventuels (note 21)				
Actifs éventuels (note 22)				

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.

1. Le total consolidé exclut les soldes réciproques entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.



PROCÉDURES D'ADOPTION

07/07/2026

Avis de motion : 07 juillet 2026

Dépôt du projet de règlement :	07 JUILLET 2026
Adoption du règlement :	2026
Entrée en vigueur :	2026
Publication :	08 juillet 2026



CERTIFICAT DE PUBLICATION

**de l'
AVIS PUBLIC
pour
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-15
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 150
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA MUNICIPALITÉ DE SHIGAWAKE**

Je, soussignée, Pascal Caron, certifie sous mon serment d'office

que j'ai publié l'avis ci-avant conformément à la Loi,

le 08 juillet 2026.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 08 JOUR DE JUILLET 2026.

Pascal Caron, Dg